Le tutorat au lycée Circulaire du 29 janvier 2010

Le tutorat concerne l'ensemble des classes au lycée (GT et pro).

1. Mise en place

- Consultation du conseil pédagogique et du conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)
- Modalités d'organisation (nombre d'élèves/tuteur) arrêtées par le CE puis intégrées au PE, soumis à l'approbation du CA, elles font l'objet d'une évaluation en fin d'année scolaire.
- > L'élève est suivi par le même tuteur tout au long de sa scolarité
- Le tutorat est assuré sur la base du **volontariat** (le tuteur bénéficie d'une indemnité proportionnelle au nombre d'élèves suivis)
- Les responsables de l'élève sont informés sur la mise en place et les modalités du tutorat.

2. Modalités et contenus

- > Articulation avec des dispositifs existants : ACCPE, PDMF, entretiens personnalisés d'orientation, stages de remise à niveau, stages passerelles.
- ➤ Le tuteur aide le lycéen dans l'élaboration de son parcours de formation et d'orientation; il assure le suivi tout au long de ce parcours, en coopération avec le PP et le COP; il guide l'élève aux ressources disponibles et à s'informer sur les poursuites d'études.
- Les rencontres tuteur/élève doivent dans la mesure du possible, être inscrites dans l'EDT.

3. Formations et ressources

Les enseignants volontaires seront spécifiquement formés à cette prise en charge. Ces formations développeront :

- ➤ Une bonne connaissance des différents dispositifs d'accompagnement (remise à niveau, passerelles, accompagnement...) et de leurs finalités.
- L'appropriation d'outils et de ressources d'aide à l'orientation.
- ➤ La mutualisation des bonnes pratiques

Stages de remise à niveau et stages passerelles Circulaire du 29 janvier 2010

Stages de remise à niveau

<u>Public et objectifs</u>: destinés principalement à **éviter le redoublement**, ils s'adressent aux élèves des lycées GT et professionnels auxquels le conseil de classe aura recommandé de suivre un tel stage.

Organisation et contenu : sur les périodes de vacances scolaires, les sessions se déroulent sur 2 semaines au maximum à raison de 20h/ semaine en moyenne. Des stages filés peuvent également être organisés les mercredis et/ou samedis matin. Des groupe d'une dizaine d'élèves est à privilégier. Ces stages sont principalement centrés sur l'acquisition de compétences/contenus disciplinaires mais ils peuvent proposer des révisions et entrainement à l'examen.

<u>Mise en œuvre</u>: l'information des élèves et des parents sera asurée le plus tôt possible. L'encadrement est assuré par des enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives, par des vacataires étrangers, enseignants volontaires ou AED pour les formations en langues vivantes.

Stages passerelles

<u>Public et objectifs</u>: destinés aux lycéens GT et professionnels désirant changer d'orientation en cours ou fin d'année, ces stages s'adressent à tous les niveaux (2nd à la terminale) mais de façon exceptionnelle en terminale. Ils ont pour objectifs d'apporter les compléments d'enseignements indispensables à un changement d'orientation.

<u>Organisation et contenu</u>: construction d'un projet de changement d'orientation avec le PP, COP et son tuteur. Après avis du conseil de classe, le CE prononce le changement d'orientation et peut proposer à l'élève de suivre un stage passerelle. Le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage sont communiqués à l'élève et sa famille qui fait connaitre son accord (mentionné dans la fiche navette d'orientation).

Mise en œuvre : même chose que les stages de remise à niveau

Dispositions communes aux deux stages

Les établissements peuvent s'organiser en réseaux pour mutualiser leurs ressources et faciliter l'organisation de ces stages.

Ces stages sont un **prolongement du service public de l'éducation**, les différents régimes de responsabilité applicables en cas d'accident sont identiques à ceux mis en œuvres durant le temps scolaire.

La surveillance, le contrôle des absences/déplacement sont effectués dans les mêmes conditions (même si le stage est sur la base du volontariat).